

Séance ordinaire

Membres en exercice : 11
Présents : 09
Absents excusés représentés : 2

Présidente de la séance, par délégation du Président : Mme SKOTAREK Karine, Vice-Présidente
Secrétaire de séance : Mme VITELLARO Pascaline

Etaient présents :

MMmes Karine SKOTAREK - Claude DEFLANDRE - Pierre LABBE - Marie-Paule DELOFFRE - Maryline MARLIERE (arrivée au point n°2) - Pascaline VITELLARO - Marie-Louise LEMAIRE - Stéphanie LEMAIRE - Liliane DAQUET.

Etaient absents excusés représentés :

MMmes Alain MENSION représenté par Karine SKOTAREK – Jean-Michel FIRMIN représenté par Marie-Paule DELOFFRE

Objet : Taxes et produits irrecouvrables – Allocations en non-valeur.

Mme La Vice-Présidente explique que le trésorier n'a pu recouvrer certains titres émis à l'encontre des débiteurs notamment pour des impayés de repas à domicile. De fait, il en demande l'allocation en non-valeur. Les montants sont les suivants :

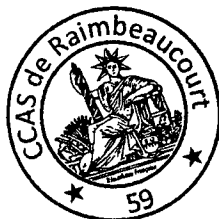
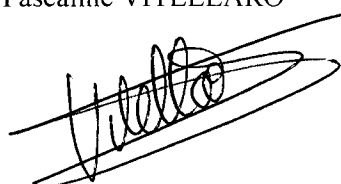
		Sommes non recouvrées
Titre de l'année	2007	59,68 €
TOTAL		59,68 €

Elle propose donc au Conseil d'Administration :

- d'accepter la demande du trésorier pour l'allocation en non-valeur des titres non recouverts et ainsi lui accorder décharge des sommes reprises ci-dessus,
- d'autoriser M. le Président du CCAS à signer les documents se rapportant à cette décision.

Adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Mme Pascaline VITELLARO



Par délégation du Président,
Mme Karine SKOTAREK
Vice-Présidente du CCAS



Publiée sur le site internet le 15/12/2022